

QUELLE EST LA DURÉE D'OCCUPATION ?

Moyennant une redevance mensuelle, la durée d'occupation ne peut excéder 30 mois.

QUELQUES CHIFFRES

Il existe 3 complexes :

► TIPAERUI

- 6 ateliers de 83.3 m² dont 2 dédiés aux activités alimentaires
- 4 ateliers de 31 m²
- 7 ateliers de 25.7 m²

► MOOREA

- 1 atelier de 83.3 m² dédié aux activités alimentaires
- 1 atelier de 56.7 m² dédié aux activités alimentaires
- 4 ateliers de 31 m²
- 8 ateliers de 25.7 m²

► TARAVAO

- 2 ateliers de 83.3 m² dédiés aux activités alimentaires
- 4 ateliers de 31 m²
- 8 ateliers de 25.7 m²



Contacts CCISM

Tél : 40 47 27 60 / 40 47 27 62 ou 40 47 27 80

Fax : 40 47 27 27

Mail : ateliersrelais@ccism.pf

Adresse

Pôle Entreprises
100 rue Dumont d'Urville - Papeete
BP 118 - 98713 Papeete
Tahiti - Polynésie française

Site internet

www.ccism.pf

Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi

7h30 à 16h00

Le vendredi

7h30 à 15h00



*Les Ateliers Relais,
un tremplin pour votre entreprise !*

**VOUS ÊTES
À LA RECHERCHE
D'UN LOCAL
POUR VOTRE
ACTIVITÉ ?**
**LES ATELIERS RELAIS,
UNE SOLUTION ADAPTÉE
POUR VOUS LANCER !**

**ATELIERS
RELAIS**



TIPAERUI



TARAVAO



MOOREA





QUEL EST L'OBJECTIF ?

L'objectif est de minimiser vos frais d'installation, vous permettant ainsi de lancer votre activité sereinement tout en recherchant un local définitif.

QUELLE ENTREPRISE PEUT PRÉTENDRE AUX ATELIERS RELAIS ?

Le dispositif s'adresse aux petites entreprises du secteur de la transformation et des services et plus particulièrement celles en phase de démarrage. (Exemple d'activité : travail du bois et des métaux, confection, services aux personnes et aux entreprises, activité agro-alimentaires)

Les entreprises de négoce et de stockage de biens ne pourront pas prétendre à un Atelier Relais !

COMMENT FAIRE POUR OBTENIR UN ATELIER RELAIS ?

Il faut vous adresser à la CCISM, un conseiller vous guidera dans le montage de votre projet d'installation.

Le Centre d'Accompagnement en gestion (CAGEST-www.cagest.pf) est également à votre disposition pour poser les bases de votre gestion et vous accompagner au quotidien durant votre séjour aux Ateliers Relais.

QUI ATTRIBUE LES ATELIERS RELAIS ?

Une commission d'attribution composée du Ministère de l'économie, de la DGAE, des communes (PAPEETE, MOOREA, TAIARAPU), de la Banque SOCREDO et de la

CCISM, se réunit tous les 2 mois pour sélectionner les candidats suivant la disponibilité des Ateliers Relais.

A COMBIEN S'ÉLÈVENT LES LOYERS ?

TIPAERUI	Prix/m ²	1 500	1 500	1400
	Surface en m ²	25,70	31	83,3
	Part facturée	Redevance mensuelle	Redevance mensuelle	Redevance mensuelle
1 ^{ère} année	50%	19 275	23 250	58 310
2 ^{ème} année	75%	28 913	34 875	87 465
6 derniers mois	100%	38 550	46 500	116 620

Ces tarifs intègrent les charges locatives et annexes (eau, déchets, gardiennage, entretien des parties communes)

MOOREA	Prix/m ²	1 200	1 200	1100
	Surface en m ²	25,70	31	83,3
	Part facturée	Redevance mensuelle	Redevance mensuelle	Redevance mensuelle
1 ^{ère} année	50%	15 420	18 600	45 815
2 ^{ème} année	75%	23 130	27 900	68 723
6 derniers mois	100%	30 840	37 200	91 630

Ces tarifs intègrent les charges locatives et annexes (eau, déchets, gardiennage, entretien des parties communes)

TARAVAO	Prix/m ²	1 000	1 000	900
	Surface en m ²	25,70	31	83,3
	Part facturée	Redevance mensuelle	Redevance mensuelle	Redevance mensuelle
1 ^{ère} année	50%	12 850	15 500	37 485
2 ^{ème} année	75%	19 275	23 250	56 228
6 derniers mois	100%	25 700	31 000	74 970

Ces tarifs intègrent les charges locatives et annexes (eau, déchets, gardiennage, entretien des parties communes)

AVERTISSEMENT

UN DÉPÔT DE GARANTIE DE 2 MOIS PLEINS (REDEVANCE MENSUELLE À 100% X 2) EST PAYABLE À L'ENTRÉE ET SERA RESTITUÉ EN SORTIE, SOUS CERTAINES CONDITIONS*

Exemple : pour un local de 25 m² sur le site de Tipaerui, la redevance mensuelle de base est de 38 550 Fcfp

Dépôt de garantie (2 X 38 550)	77 100	restituable après 30 mois sous conditions*
+ redevance du 1er mois	19 275	
Total à verser à l'entrée	96 375	

* absence de contentieux financier ou autre, absence de dégradation(s), respect de la durée d'occupation légale

